

cher à cinq cent pieds. Les feux Bengale, qu'on allumait de temps à autre, luttaient, momentanément, contre la nuit. Il édit le phénomène qu'il trouvait cet endroit dans l'obscurité et la rafale. Aussi nous semble-t-il que tout le suite d'Ottawa devrait être dotée d'installer à quelque endroit que ce soit l'éclairage qui permettrait de hâter les travaux et qui dans les circonstances, imprévues mais possibles, peut sauver la vie d'un homme.

Jamais le champ d'aviation n'a été va-tant de gens. Le privilège de servir un restaurant vient d'être concédé mais il n'y a pas encore le moindre événement de marabout ambulant. Si l'un se fait pour là dans ce moment et bien sûr il est vendus son avoir à un prix d'or; et des centaines de gens d'acceptation partis sans souper et leur conception n'était pas pour calmer un estomac à jeun.

Dans quelque temps, cet été même, tout sera organisé différemment. La carcasse métallique des avions se dessine tel le squelette de quelque mastodonte. Les usages sont prêts pour le drainage, un cri est déjà completé pour les grands oiseaux gris, et le téléphone relie le vaste champ à la ville. L'entée commença de s'élever le long de plus de deux cent cinquante pieds qui servira à l'encadrement du grand dirigeable britannique et qui doit nous rendre une importante visite en août ou septembre. Sur le champ on construisa le vaste hôtelier du dernier moment. Mais rien de tout cela ne s'effectuait hier et l'aéroport semblait flâner un champ de patates, les flaque d'eau marquaient les pressions du sol.

Sur le terrain sautillait pour empêcher de geler un monde d'oiseaux, mâle en tête. M. Lande, vêtu d'un léger paletot, courait sous la neige sa bonne humeur, apaisant de sa jeunesse. Mais fut évidentement une déception générale quand il fallut partir sous la neige. C'était la débâcle de l'avant-garde que Daudet racontait dans le Nabab.

Lindbergh avait volé à Québec. Québec avait voté Montréal. Il est dit aux plaines d'Abraham vingt notes plus tôt que les plus optimistes ne l'attendaient à Saint-Hubert. Il avait établi un record de vitesse avec un aéroplane qui fit voler la première fois, un homme extraordinaire, disait un Canadien au langage farci d'anglicismes, une un gramophone n'existe pour les records.

En dernière heure, on m'apprendit les mages de la médecine trionphent. Le sérum fut inutile. Le général, moi, Lindbergh est resté à l'hôtel pour New-York sans s'enrayer à Saint-Hubert. Dût-il annoncer qu'il y va que la joule est moins dense qu'hier. On sait maintenant que l'aéroport officiel est un morceau de la steppe et il le sentiment antibolchevique est assez fort, on le sait, pour primer la parole du 1er mai.

Il est égal, ce fut tout de même un voyage blanc — blanc par la neige et l'inutilité — que le nôtre comme celui de Lindbergh.

Paul ANGER

Bloc-notes

Point de vue japonais

Une circonstance heureuse nous permettait hier même de causer longuement avec un citoyen japonais.

Et l'ambassade canadienne au Japon nous dit-il soudainement, elle être rejetée par votre Parlement? Je ne vous cache point que ce causerait au Japon un effet de révolte. Avant mon départ, j'ai vu les journaux que je projetais de publier à l'ambassade susmentionnée à Ottawa des objections. On lui n'y a de quelle qu'enquête, Sandilens, et la querelle portée en extension, qu'il convient de se tenir à la situation internationale canadienne. Il y a des gens qui veulent tout ce qui paraît ajouter au prestige national, de la situation, et qui ont l'œil inquiet tout ce qui a l'air d'arriver que nous ne sommes plus isolés au sens ancien, que nous nous possédons et proclamons une personnalité politique distincte. Au point de vue, l'institution de

de sa vie.

Le P. Urbain-Marie a passé dix années au Japon. Il y a étudié et travaillé; et il a fait œuvre de missionnaire d'observateur et de curieux de la vie générale. Dès 1922, il s'inscrivit sur son pays d'adoption une série de *Croquis* du plus vif intérêt, et nos lecteurs n'ont sûrement pas oublié la série d'articles qu'il eut la bienveillance de nous donner.

Il revient au pays un peu pour prendre un repos forcé (dix années d'un pareil labeur finissent par lasser), beaucoup pour se préparer à un apostolat plus intense et pour faire connaître ici les hommes et les choses du Japon.

Le P. Urbain-Marie compte poursuivre dans les bibliothèques mieux outillées d'ici des études qui lui serviront dans ses conférences de l'abbé; il compte en même temps mieux renseigner ses jeunes frères en religion d'abord, puis tous ceux qui voudront bien l'écouter, sur son pays d'adoption. Il a rapporté de l'abbé une documentation abondante, et jusqu'à des adresses de samouraï. Il fera l'histoire du pays, de sa littérature, de son art; l'histoire naturelle, aussi de l'apostolat catholique, l'exposé du milieu où celui-ci s'exerce, de ses perspectives de succès, etc. Il veut rapporter l'abbé des matériaux, particulièrement des films, qui lui permettront d'exposer à ses nouveaux concitoyens la vie catholique et même la vie agricole en Amérique. Car l'amélioration de l'agriculture japonaise, dont les progrès sont trop lents, est incidemment l'une des choses qui intéressent le plus, au milieu de ses soucis d'apostolat, ce fils de la terre canadienne.

Le P. Urbain-Marie répète et commente volontiers le mot de saint François Xavier: *Les Japonais délices de mon cœur*. — *Quelles belles âmes l'on trouve chez eux*, s'écrie-t-il, et quels chrétiens ils deviennent une fois convertis! *Quelle conquête pour l'Eglise le jour où ils seront entrés dans son sein!* Et il cite des exemples, des traits qui émeuvent...

Il y a actuellement au Japon, sous la direction du préfet apostolique de Kagoshima, Mgr Egide Roy, une dizaine de missionnaires français canadiens-français. Sept Canadiennes françaises (dont l'une des sœurs du P. Urbain-Marie) travaillent déjà dans les rangs des Françaises Missionnaires de Marie. Plusieurs Sœurs de l'Immaculée-Conception sont allées les rejoindre en ces derniers temps, à la suite du voyage au pays du R. P. Calixte, autre Français canadien-français d'origine trifluvienne et naturalisé japonais. Les unes et les autres y font merveilles. Demain partiront les premiers missionnaires dominicains de chez nous.

Les notes se donnent généralement, comme l'on voit, à ce nouveau champ d'apostolat où travaillent, aux côtés du clergé japonais, des représentants de plusieurs nations européennes. Mais sait-on qu'un jour déjà des luttes menées ici ont eu leur contre-coup là-bas et pris une valeur apostolique?

Une fois donc le P. Urbain-Marie (il avait, comme l'on sait, ses raisons pour bien connaître, cette belle histoire) racontait à un groupe de Japonais l'admirable résistance de la minorité franco-ontarienne, l'esprit religieux qui l'animait, la part qu'y prenaient évêques et prêtres, religieux et religieuses... — *Mais comme ils ont tort, alors*, s'exclama un auditeur japonais, *ceux qui prétendent que l'Eglise catholique entrave le sentiment patriotique*...

Le P. Urbain-Marie passa deux années au Canada. On lui a taillé et il s'y est déjà taillé de la besogne et il paraît déjà avoir presque oublié qu'il doit un peu se reposer.

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que le Père réserve au *Départ* toute une série d'articles sur le Japon. Nous l'en remercions d'avance en leur nom.

O. H.

Matsui arrive à Berlin

Berlin, 25 (S.P.A.) — Matsui, un Japonais qui fait une course contre le temps autour du monde alors qu'un de ses compatriotes, Araki, est de même mais en sens inverse, est arrivé à Berlin le 21. Il a même l'intention de venir à Ottawa. Matsui s'envelopera à Londres demain matin.

Québec en avion. Il était à l'hôpital depuis samedi dernier sous les soins de la vie.

La session fédérale

Le Canada représenté à Rome en mai prochain

Il aura deux délégués indépendants à la conférence internationale sur les droits d'auteur — M. Raymond le fait déclarer par M. Rinfret — Ces dames au Sénat, bientôt — L'embellissement d'Ottawa et M. King

MM. Bourassa et Woodsworth critiquent les bills de divorce

(Par EMILE BENOIST)

Ottawa, 24 — Faut-il parler d'abord du précédent diplomatique, de la possibilité des femmes au Sénat, de la Commission du district fédéral et de l'embellissement d'Ottawa, des bills de divorce? On n'a que l'embarras du choix parmi les choses intéressantes dont la Chambre s'est occupée aujourd'hui. Comme quoi les jours parlementaires se suivent sans se ressembler.

Hier, à part la démission de sir Henry Drayton et les rumeurs auxquelles elle a donné lieu, il n'y avait rien de transcendant. C'était même une journée exceptionnellement morne.

Aujourd'hui par contre, les incidents se sont multipliés. Si bien qu'on ne sait plus par quoi commencer.

UN PRECEDENT DIPLOMATIQUE

La séance était à peine ouverte que M. Maxime Raymond, le sympathique député de Beauharnois, demandait au secrétaire d'Etat si le Canada sera représenté à la conférence internationale qui aura lieu à Rome, au mois de mai prochain, relativement aux droits d'auteur.

La réponse de M. Fernand Rinfret fera époque dans l'histoire naissante de notre diplomatie.

«Je suis très heureux de dire que le Canada sera représenté à la conférence internationale de Rome qui aura lieu au mois de mai prochain, et commencera le 7 mai prochain. J'en profite pour ajouter que ce sera la première fois que le Canada sera représenté comme membre séparé et autonome de l'Union internationale pour la protection des droits d'auteur, ce qui est d'accord avec l'évolution de notre politique de représentation à l'étranger dans tous les domaines. Le Canada sera représenté par l'honorable Philippe Roy, commissaire du Canada à Paris, et M. Jean Désy, conseiller juridique du département des affaires extérieures à Ottawa».

C'est la première fois que le Canada se fera représenter directement par des agents diplomatiques qui signeront en son seul nom sans que les représentants du gouvernement britannique aient rien à dire et rien à faire. Cela ne sera peut-être pas sans surprendre Tories et impérialistes. Mais le fait est là.

Notons que M. Raymond avait posé sa question en français et que c'est en français que M. Fernand Rinfret lui a répondu.

LES FEMMES AU SENAT

C'est une victoire féministe mais la décision du gouvernement est logique. Puisque les femmes ont le droit de siéger à la Chambre des Communes pourquoi n'auraient-elles pas le droit de siéger au Sénat? Pour l'heure, notre constitution, l'Acte de l'Amérique britannique du nord, s'y oppose. Ainsi en ont décidé les juges de la Cour suprême en interprétant l'expression "personne légale".

La femme canadienne, sous le régime ordinaire, n'a pas la personnalité légale. Au Palais on dit qu'elle ne peut "ester en justice". Et puis il faut interpréter la loi constitutive de 1867 dans le sens d'être des femmes de voter, de devenir députées ou sénateurs.

Par un simple amendement à la loi électorale on a permis à la femme canadienne de voter aux élec-

tion de type de pneumonie dont il souffrait ne se rattache à aucun des quatre cas connus.

Le Canada représenté à Rome en mai prochain

Il aura deux délégués indépendants à la conférence internationale sur les droits d'auteur — M. Raymond le fait déclarer par M. Rinfret — Ces dames au Sénat, bientôt — L'embellissement d'Ottawa et M. King

MM. Bourassa et Woodsworth critiquent les bills de divorce

(Par EMILE BENOIST)

Ottawa, 24 — Faut-il parler d'abord du précédent diplomatique, de la possibilité des femmes au Sénat, de la Commission du district fédéral et de l'embellissement d'Ottawa, des bills de divorce? On n'a que l'embarras du choix parmi les choses intéressantes dont la Chambre s'est occupée aujourd'hui. Comme quoi les jours parlementaires se suivent sans se ressembler.

Hier, à part la démission de sir Henry Drayton et les rumeurs auxquelles elle a donné lieu, il n'y avait rien de transcendant. C'était même une journée exceptionnellement morne.

Aujourd'hui par contre, les incidents se sont multipliés. Si bien qu'on ne sait plus par quoi commencer.

UN PRECEDENT DIPLOMATIQUE

La séance était à peine ouverte que M. Maxime Raymond, le sympathique député de Beauharnois, demandait au secrétaire d'Etat si le Canada sera représenté à la conférence internationale qui aura lieu à Rome, au mois de mai prochain, relativement aux droits d'auteur.

La réponse de M. Fernand Rinfret fera époque dans l'histoire naissante de notre diplomatie.

«Je suis très heureux de dire que le Canada sera représenté à la conférence internationale de Rome qui aura lieu au mois de mai prochain, et commencera le 7 mai prochain. J'en profite pour ajouter que ce sera la première fois que le Canada sera représenté comme membre séparé et autonome de l'Union internationale pour la protection des droits d'auteur, ce qui est d'accord avec l'évolution de notre politique de représentation à l'étranger dans tous les domaines. Le Canada sera représenté par l'honorable Philippe Roy, commissaire du Canada à Paris, et M. Jean Désy, conseiller juridique du département des affaires extérieures à Ottawa».

C'est la première fois que le Canada se fera représenter directement par des agents diplomatiques qui signeront en son seul nom sans que les représentants du gouvernement britannique aient rien à dire et rien à faire. Cela ne sera peut-être pas sans surprendre Tories et impérialistes. Mais le fait est là.

Notons que M. Raymond avait posé sa question en français et que c'est en français que M. Fernand Rinfret lui a répondu.

LES AFFAIRES DE DIVORCE

M. J. S. Woodsworth, travailleur de Winnipeg, avait menacé la semaine dernière, de soulever tout un débat au sujet des bills de divorce qui viennent du Sénat et que la Chambre a pris l'habitude de voter presque automatiquement. Le débat s'est produit ce soir, non pas avec toute la violence que M. Woodsworth avait laissé prévoir, mais enfin le débat a eu lieu quand même.

Le feuilleton comportait 105 bills de divorce. Normalement ou plutôt selon son habitude, la Chambre aurait dû les adopter tous instantanément. Elle n'en a voté que cinq. M. Woodsworth et quelques autres, par leurs discours, ont pris tout le temps des bills privés.

M. Woodsworth trouve étrange qu'en votant les bills de divorce, le Parlement n'ait jamais le souci de l'avenir des enfants. Le premier bill de divorce, accordé en 1879, prévoyait cela. Dans bien des cas les divorcés sont atteints de maladies. Pourquoi leur permettre, par le divorce, de se remarier? M. Woodsworth a continué d'indiquer les vices du divorce. Et il a annoncé, qu'un jour ou l'autre, il proposera un amendement à l'un ou à l'autre des bills qui sont soumis à la Chambre. Evidemment, il ne choisira pas son bill et il lui déplaît que son amendement tombe sur un bill en particulier. Ne vaudrait-il pas mieux étudier, sans

LES FEMMES AU SENAT

C'est une victoire féministe mais la décision du gouvernement est logique. Puisque les femmes ont le droit de siéger à la Chambre des Communes pourquoi n'auraient-elles pas le droit de siéger au Sénat? Pour l'heure, notre constitution, l'Acte de l'Amérique britannique du nord, s'y oppose. Ainsi en ont décidé les juges de la Cour suprême en interprétant l'expression "personne légale".

La femme canadienne, sous le régime ordinaire, n'a pas la personnalité légale. Au Palais on dit qu'elle ne peut "ester en justice". Et puis il faut interpréter la loi constitutive de 1867 dans le sens d'être des femmes de voter, de devenir députées ou sénateurs.

Par un simple amendement à la loi électorale on a permis à la femme canadienne de voter aux élec-

(Suite de la 1ère page)